



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 69097

Texte de la question

Mme Nicole Feidt expose à M. le ministre de la défense qu'à l'occasion du conflit avec l'Irak, et en Afghanistan, les forces armées britanniques, et notamment les forces aériennes, collent étroitement aux positions et décisions américaines. Elle lui demande si une telle attitude, même adoptée sous la couverture de l'OTAN, ne remet pas en cause le concept de défense européenne, concept qui avait pris un nouvel essor à la suite du sommet franco-britannique de Saint-Malo.

Texte de la réponse

Il n'appartient pas au gouvernement français de commenter les positions adoptées par ses partenaires étrangers, sauf à ce qu'elles contreviennent au droit international, ce qui n'a pas été le cas de la Grande-Bretagne. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) définie par les Etats membres de l'Union européenne permet aux pays qui y participent d'exprimer, à côté de positions communes, leurs positions nationales. Cette coopération intergouvernementale n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense des Etats-membres et reste compatible avec la politique menée dans le cadre de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord. Ainsi, dès le sommet de Saint-Malo, la France et la Grande-Bretagne ont souligné que le renforcement de la solidarité européenne en matière de défense devrait prendre en compte la variété des positions des Etats européens, en précisant que la diversité des situations des Etats au regard de l'OTAN devait être respectée. Dès lors, les positions militaires adoptées au titre de l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord par la Grande-Bretagne lors de la guerre du Golfe en 1991 et de l'opération militaire en cours en Afghanistan ne remettent pas en cause le concept de défense européenne. La déclaration du Conseil européen de Laeken du 15 décembre 2001 sur l'opérationnalité de la PESD témoigne de la ferme volonté de l'Union européenne de poursuivre les efforts engagés pour développer sa capacité à mener des opérations de gestion de crise dans tout l'éventail des missions de Persberg, y compris les opérations les plus difficiles.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69097

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6557

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 906